

L'honorable M. WILLOUGHBY: Deux cent seize, me semble-t-il.

L'honorable M. COPP.: Je crois qu'il y en eut plus que cela. Il a recueilli des dépositions dans un plus grand nombre d'affaires, mais il n'a pas couché par écrit ses décisions ou ses conclusions, vu qu'il s'était proposé de rendre ses décisions sur un grand nombre de réclamations à la fois. Pendant qu'il poursuivait sa tâche, il tomba gravement malade et dut faire un séjour de plusieurs mois à l'hôpital; même après sa sortie, il ne put s'acquitter de ses fonctions aussi activement qu'il aurait pu le faire en d'autres circonstances. Toutefois, il continua ainsi jusqu'au jour où une dernière maladie le surprit et à notre grand regret, l'emporta dans la tombe. Il n'avait pas préparé de rapport sur les réclamations qu'il avait examinées, mais il avait rédigé des notes. Un autre retard se produisit avant la nomination de son successeur, M. Friel. Nous étions alors en 1925 et comme je tenais à ce que toutes les réclamations fussent acquittées le plus tôt possible, je saisis l'autre Chambre d'un projet de résolution cette même année, avant que l'examen des réclamations fût terminé et alors que nous n'avions encore reçu qu'une faible partie de l'argent des réparations. Cette résolution tendait à décréter que les fonds ainsi reçus soient versés dans une caisse distincte et que des paiements soient effectués proportionnellement sur les réclamations à mesure que les fonds arriveraient. Cette résolution, cependant, ayant été mal accueillie, nous dûmes la retirer. Le gouvernement attendit alors jusqu'au moment où M. Friel fut prêt à soumettre son rapport. Comme nous le savons, il y eut des élections en 1925 et 1926 et pendant une bonne partie de ces deux années, on ne fit pas grand'chose dans le domaine administratif; aussi, c'est ce qui explique un autre délai de deux ans apporté au règlement des réclamations. Tout le monde convient qu'au point de vue juridique les réclamants n'ont aucun droit à ces fonds, mais le gouvernement reconnut l'obligation morale qui lui incombe de payer dans leur intégralité les réclamations jugées légitimes par la commission des réparations. Ainsi que vient de le dire mon très honorable ami (le très honorable M. Graham), ces réclamations s'élevèrent dans l'ensemble à quelque 4 millions de dollars et avec l'intérêt, le total atteindra plus de 6 millions.

Comme je le disais, je conviens avec l'honorable représentant (l'honorable M. Willoughby) que l'on a longtemps tardé à agir, mais le gouvernement paye l'intérêt sur ces fonds. Sans doute, les réclamants auraient aimé à toucher leur argent avant ce jour, mais maintenant, ils toucheront et l'intérêt et le principal. Lorsque je faisais partie du gouver-

nement je tenais beaucoup au règlement de la question et j'en avais fait pour ainsi dire ma tâche favorite. Aussi est-ce avec plaisir que je la vois aujourd'hui l'objet d'une décision définitive. Je suis également fort aise d'entendre l'honorable sénateur (l'honorable M. Willoughby) dire que personne ne s'opposera à la mesure. Il y a donc lieu de compter que, peu de temps après la prorogation, toutes les réclamations approuvées par le commissaire seront acquittées.

L'honorable F.-L. BEIQUÉ: A la demande de l'honorable chef du gouvernement dans cette Chambre, j'ai pris des renseignements au sujet de cette affaire et j'ai constaté que la résolution sur laquelle ce bill est fondé a été adoptée le 17 mai par la Chambre des communes. Un long débat eut lieu à cette occasion et des deux côtés de la Chambre on se dit d'opinion que les réclamations devraient être acquittées dans leur intégralité. Le bill, tel qu'il fut présenté, autorisait seulement le paiement de \$2,500,000. Les réclamations de montants variant jusqu'à \$15,000 devaient être acquittées intégralement; celles de \$15,000 à \$25,000 devaient être acquittées dans une proportion de 25 p. 100 et celles d'un montant dépassant \$25,000 sur le pied de 10 p. 100. Avec l'approbation de l'opposition le gouvernement décida ensuite de payer le plein montant des réclamations. Feu M. Pugsley en avait approuvé 280 et M. Friel environ 1,600. Les réclamations proprement dites se chiffrent dans l'ensemble à environ 4 millions de dollars, et l'intérêt dépasse quelque peu la moitié de cette somme, ce qui porte le total à plus de 6 millions. Le bill dont nous sommes saisis en ce moment ne vise qu'un déboursé de \$2,500,000 mais, ainsi que je le disais, les deux côtés de la Chambre ont demandé que les réclamations soient payées intégralement et le gouvernement a ensuite annoncé son intention, advenant l'adoption du bill par le Sénat, de faire inscrire dans le budget supplémentaire un crédit destiné à combler l'écart entre ce montant de \$2,500,000 et la somme requise pour l'acquittement des réclamations dans leur intégralité, plus l'intérêt.

Pour ce qui est du reproche formulé par l'honorable chef de l'opposition (l'honorable M. Willoughby), je crois qu'il convient de rappeler que le gouvernement a subi de lourdes pertes du fait de la guerre et qu'en acquittant ces réclamations il fait simplement acte de générosité. On l'a déjà dit, les réclamants n'ont, aux yeux de la loi, aucun droit à ces indemnités, et si, comme il en est question, ils touchent ces réclamations, ils n'ont pas lieu de maugréer parce qu'ils n'ont rien reçu avant ce jour.